

Conquérir l'emploi c'est possible

Les salariés de Boyé et de Job sur les marches du Conseil Régional Midi-Pyrénées



JOB en capacité de gagner !

IMPAC SPECIAL EMPLOI

LES JOB CONTRE LES PIRATES

JOB, c'est un peu l'anti-Vilwoorde, cette usine Renault en Belgique, lâchée du jour au lendemain par la Régie Renault, laissant sur le carreau des centaines d'ouvriers dévoués à une entreprise qui faisait vivre une ville entière. Vilwoorde, ça sonnait comme les délocalisations européennes, contre lesquelles apparemment on ne pouvait rien faire.

JOB, c'est l'anti-Vilwoorde, parce que si depuis le 30 juin 2000 (6 mois) les salariés n'avaient tenu leur entreprise à bout de bras, elle aurait sombré. Le 30 juin, le conseil d'administration décidait de la cessation de paiement. Scheufelen, le groupe propriétaire, décidait que le pillage de l'usine des Sept-Deniers était terminé.

La lutte contre les pirates démarrait.

Scheufelen, le propriétaire allemand de l'usine, a donc raté sa mise à mort de JOB avant l'été. Parce qu'il s'agissait bien de ça : pour lui, le pillage était terminé. Quand, en 1996, il achetait l'usine, ce n'était qu'à des fins de démantèlement. Ce qui l'intéressait, c'était : les marques de renommée mondiale de papier de luxe pour des imprimés de luxe, le savoir-faire nécessaire et particulier à la fabrication de ce papier couché, et le service clientèle avec son tonnage de production (25% de la production mondiale dans cette forme de papier est réalisée par l'usine des Sept-Deniers). Il avait donc organisé de façon comptable les choses de telle manière que la maison mère en Allemagne était l'unique client, l'unique fournisseur, tout en ne laissant à JOB Toulouse aucune autonomie comptable. JOB, dans l'ombre, devenait une sorte de société écran.

Mais voilà, le diagnostic des JOB était exactement inverse à celui du Docteur Weiss de Scheufelen. Eux pensaient justement que le marché très particulier de leur activité industrielle était viable, et que l'usine méritait de continuer contre et malgré le déficit organisé par le groupe allemand. Mais cela, il fallait le démontrer en utilisant tous les terrains de l'action syndicale.

■ Les juges avec nous !

Le terrain juridique, décisif, se heurte immédiatement au cadre européen. En effet, le redressement judiciaire, s'il concerne une société sans comptabilité autonome et fonds propres, peut s'étendre à la maison mère. Or

elle est en Allemagne, et la décision légale française est ignorée du droit allemand. Demain, en 2002 peut-être, le droit européen l'intégrera. Demain... Mais l'emploi, c'est tout de suite qu'il est menacé !

Du coup, les JOB obtiennent de Scheufelen que, bien qu'un redressement judiciaire frappe l'usine de Toulouse, le patron livre quand même la matière première pour que les machines puissent tourner et alimenter les commandes. Un compromis qu'accepte le Docteur Weiss, mais limité dans le temps, jusqu'à mi-janvier 2001.

Faire avec un droit européen incomplet, ça n'a pas été le seul obstacle légal des JOB. Ils ont obtenu, fait rarissime, jurisprudence naissante, que le procureur de la République fasse appel du jugement du tribunal de commerce concernant le redressement judiciaire. Une bataille de dates et de sursis à exécution qui se soldent par un répit, du temps pour continuer de vivre, pour trouver une suite, un repreneur.

■ L'action pour vivre

L'action juridique est fondamentale. Elle n'aurait sans doute pas le même goût si la mobilisation de l'ensemble des salariés de l'usine n'était pas unanime : une organisation du travail toujours assurée sans directeur ni patron, ce que constate l'administrateur judiciaire, un entretien et une utilisation parfaitement professionnelles des machines qui assurent une production de qualité égale. Voilà une des autres actions menées : montrer dans les faits, sous contrôle juridique, aux yeux des repreneurs, que l'usine JOB est prête à l'emploi et à être employée. Et qui n'a pas vu les JOB dans Toulouse, cet été et jusqu'à aujourd'hui ? Devant les tribunaux, dans le hall d'Airbus, sur la Garonne et dans les rues de la ville. Un été, un automne, un hiver d'actions diverses pour préparer le printemps de la reprise de l'usine.

Les JOB agissent pour leur emploi, bien sûr, mais ils luttent un peu par procuration pour tout le monde. JOB, c'est Toulouse depuis 1931. Tout le monde connaît. Une rue de Toulouse porte son nom, ainsi que le nom de l'épouse (Claire Paulhiac) du fondateur de l'usine. Mais surtout, JOB représente un peu l'espoir de chacun qu'on puisse gagner sur l'emploi. Et quelle que soit l'issue du combat, les JOB incarnent la dignité ouvrière face à la grande faucheuse des licenciements, fermetures, délocalisations, réduction d'effectifs. Tous fléaux que tout salarié rencontre au moins une fois dans sa vie. JOB, c'est le travail de tous qui est en jeu.

■ Et les pouvoirs publics, ils font leur marché ?

Les JOB ont organisé une journée portes ouvertes en décembre. Rien à cacher, chacun peut venir voir. Mais les portes des ministères, ouvertes après la manif des Job dans le Tour de France, lors de son passage à Cintegabelle, fief du Premier Ministre, pourquoi aujourd'hui sont-elles étrangement éloignées, laissant des forts ressentiments de " laissés pour compte " ? Et celles des conseils régional et général, et celle de la mairie ? Ils font leur marché, ou quoi ?

Certes ils ont exprimé leurs solidarités par vote unanime des élus, comme les 47 communes environnantes de Toulouse mais pourquoi demandent-ils au syndicat CGT ce qu'ils pourraient faire alors que leurs rôles d'élus et d'hommes politiques leurs demande d'agir pour trouver un repreneur.

Ca y est, le libéralisme est à ce point passé que ces messieurs les élus de la Nation, de la région, du département et de la ville s'inclinent chapeau bas devant les impératifs des actionnaires majoritaires...

L'Etat n'aurait plus rien à dire devant la loi unique du profit immédiat... L'Europe est le lieu où se joue l'avenir de JOB. Patron allemand, maison mère en Allemagne, droit européen insuffisant, droit français efficace. Alors, ce que fait un juge français un élu du peuple ne peut le faire ?

Concrètement, une filière papier peut être organisée dans le département avec l'usine de pâte à papier de Saint-Gaudens, dans laquelle le conseil régional intervient. Concrètement, ça veut dire aussi que le ministère et la région peuvent chercher, avec les JOB, un repreneur, sachant que le rapport d'un Audit du cabinet le plus réputé en matière de papier, un cabinet finlandais, mandaté par le gouvernement pour vérifier les dires de la CGT, est parfaitement élogieux sur l'usine des Sept-Deniers. Alors tout est possible si la volonté politique existe.

En réalité, à l'échelle de la région et de la Nation, l'effort de l'Etat pour JOB représente peu de choses en regard des budgets, des pouvoirs réels.

Mais ça représente tant pour les salariés ! Rien n'est écrit par avance, aucune fatalité de fermeture n'existe, pour peu que l'action collective, syndicale, unisse autour d'une volonté commune les énergies disponibles.

JOB peut vivre, avec le concours de tous, et pour l'emploi de tous. ●

La JOB chronologie

- 1838 : création de la société JOB à Perpignan (papier à cigarette)
- 1931 : ouverture de l'usine JOB à Toulouse (papier couché)
- 1960 : l'usine se spécialise dans la fabrication de papier haut de gamme, destiné aux impressions de luxe.
- 1986 : acquisition par Vincent Bolloré du groupe JOB
- 1988 : intégration de l'usine de Toulouse dans la division papier du groupe Bolloré
- 1995 : le groupe Gecco acquiert JOB. Les salariés obtiennent du Tribunal de Commerce qu'il dessaisisse Gecco de la gestion de l'entreprise.
- 1996 : après 6 mois de lutte, la société JOB est rachetée par Scheufelen, les anciens dirigeants de Gecco sont mis en examen pour leur gestion frauduleuse.
- **2000**
 - 30 juin : le conseil d'administration met l'usine en cessation de paiement.
 - 4 juillet : au conseil d'entreprise extraordinaire, l'état de cessation de paiement est contesté.
 - 7 juillet : le redressement judiciaire est décidé par le Tribunal de commerce.
 - 2 août : appel du Procureur de la République de la décision du Tribunal de commerce.
 - 5 octobre : après un accord entre Scheufelen et les salariés de JOB Toulouse, l'activité reprend sous redressement judiciaire.
 - 22 décembre : le Tribunal de commerce décide que le redressement judiciaire commence à partir du 5 octobre et non du 7 juillet, d'où une rémission de trois mois supplémentaires.

Comment joindre les JOB

- e-mail : cejob@cejob.com
- site Internet : cejob.com
- téléphone : 05 61 57 91 44
- fax : 05 61 57 19 24

JOB contre les malfaiteurs ?

En 5 ans, et à ce jour, 10 mises en examen de dirigeants, passés par l'entreprise, ont été réalisées

Le chemin des JOB n'est pas un long fleuve tranquille, pas plus que la Garonne. En 1996, ils ont rencontré sur leur route les dirigeants de Gecco, société rachetant leur usine pour le franc symbolique à Bolloré, patron à cette époque de Job, dont l'objectif poursuivi était d'arriver à la liquidation de Job en 12 mois, et dont Scheufelen dans l'opération programmé et déjoué par le syndicat se devait uniquement au terme récupérer les marques et le commercial. Les huit dirigeants et actionnaires(1) de ce montage ont été mis en examen et écroués pendant 4 mois pour la plus part et 6 mois, pour certains, de prison, pour diverses malversations telles qu'abus de bien sociaux, détournement de fond, banqueroute. Le CEJOB s'est bien entendu porter partie civile. Le Tribunal devant juger cette affaire dans les prochaines semaines.

Et maintenant l'administrateur judiciaire de l'époque et re-mandaté en 2000, spécialiste des faillites (Myrys, Sensemat, Ferso-Fiso, Carretier-Robin pour les plus connues à ce jour), nommé pour s'occuper de JOB, est mis en examen et écroué, soupçonné d'abus de confiance, abus de bien sociaux, recel et trafic d'influence. On en frémit rétrospectivement par le nombre de salariés mis sur le carreau par lui. Ce jeune homme de 48 ans, Jean-Marcel Lavergne (1) puisqu'il faut l'appeler par son nom et non par son numéro d'écrou, avouait en novembre 2000, devant le tribunal de grande instance de Toulouse, ses occupations réelles. Titulaire de comptes à Monaco (banque Martin-Maurel), en Suisse, au Gabon, celui qui a failli se charger du redressement judiciaire des JOB était passé maître dans les détournements de fonds issus des faillites et à avoué selon la presse locale et régionale avoir reçu 1 million de francs, en 95, pour aider Scheufelen à n'être que le seul repreneur potentiel de Job.

Une société du Gers, Sensemat, lui avait fourni un chèque de 375 000 francs, une misère comparée au butin estimé par l'instruction judiciaire à quelques 10 millions de francs. En Euros ça ne fait peut-être pas grand-chose, mais comparé au revenu des chômeurs victimes des faillites dont il s'occupait, ça fait une somme rondelette.

Le Tribunal de Commerce de Toulouse porte une grave responsabilité en continuant à propulser chez Job ce "Monsieur", malgré les demandes réitérées des représentants des salariés à ne plus vouloir qu'il sévisse face aux soupçons qu'ils avaient sur sa connivence avec leur patron. Un autre administrateur a bien sûr été nommé, en novembre, celui-là digne de son métier. Mais que de temps perdu pour les JOB dans la recherche d'un repreneur !

Justice leur serait enfin rendu si l'avenir leur été assuré.

(1) Rappelons que toute personne mise en examen bénéficie de la présomption d'innocence tant qu'elle n'a pas été définitivement condamnée par la justice.